

POUR UNE CULTURE OUVERTE, VIVANTE, ACCESSIBLE À TOUTES ET TOUS !



Accès à la culture et liberté de création, respect des droits culturels : ce sont des éléments essentiels pour le bon fonctionnement de la démocratie et d'un État de droit.

La période estivale est riche en événements culturels de toute nature. Au moins 7 000 festivals maillent le territoire national chaque année. Toutefois, l'année 2026 s'inscrit dans un contexte de difficultés accrues pour les acteurs du monde culturel avec la réduction des financements publics et des atteintes répétées contre des œuvres, des artistes ou des projets. Par ailleurs, pour toute une partie de la population, l'accès à la culture reste toujours difficile, faute de pouvoir d'achat suffisant, mais aussi, parfois, faute d'accessibilité qui peut nuire au sentiment de légitimité.

DES ATTEINTES À LA LIBERTÉ DE CRÉATION

Bien que protégée par la loi, cette liberté est sans cesse attaquée ou remise en cause : censure, déprogrammation d'œuvres, entraves diverses à l'accès aux spectacles ou aux œuvres, attaques sur les réseaux sociaux, suppression d'aides publiques... Ces attaques multiformes émanent de collectivités locales, notamment celles dirigées par l'extrême droite, mais aussi de l'État lui-même, parfois sous couvert du contrat d'engagement républicain (CER, issu de la loi séparatisme de 2021), ou de divers groupuscules pour des motifs idéologiques, sous des prétextes moralistes, d'économies ou de respect de l'ordre public.

L'Observatoire de la liberté de création d'une part, et l'Observatoire des libertés associatives d'autre part – la LDH (Ligue des droits de l'Homme / droits humains) étant membre des

deux structures – témoignent de ces atteintes répétées et constantes à une liberté essentielle pour le bon fonctionnement de la démocratie et d'un État de droit.

La liberté de création, de diffusion et d'accès aux œuvres culturelles doit être résolument préservée et défendue.

LA CULTURE DOIT ÊTRE ACCESSIBLE PARTOUT, POUR TOUTES ET TOUS

L'accès à la culture est la possibilité donnée à toute personne non seulement d'accéder à des œuvres culturelles mais aussi de participer plus largement à la vie culturelle (activités artistiques, scientifiques, préservation et valorisation des patrimoines matériels et immatériels, éco-culture, langues et cultures régionales ou locales...).



De nombreuses activités et projets artistiques sont portés dans les territoires associant des habitantes et habitants ou directement à leur initiative.

Pourtant, une part importante de personnes se sentent empêchées de participer à la vie culturelle, par exemple pour des raisons de moyens, de santé, d'âge ou d'isolement social.

La culture contribue au respect de la dignité humaine et à une interaction positive entre individus et communautés dans un monde divers et multiculturel.

Or, cette vision ouverte de ce qui fait culture est mise en danger. L'idéologie d'extrême-droite porte une vision restrictive et figée, au service d'un projet identitaire et d'un récit nationaliste fantasmé. Plusieurs communes d'extrême droite ont supprimé des subventions à des festivals et spectacles qui n'allaient pas dans le sens de leur idéologie. Elles s'en prennent ainsi à la liberté d'expression.

Reconnaître la diversité culturelle et les droits culturels, c'est avant tout reconnaître le caractère pluriel, dynamique et mouvant de la culture. C'est aussi promouvoir une vision ouverte et positive de cette diversité, dans le respect de la dignité et des libertés de chaque personne !

**CONTRE LES REPLIS IDENTITAIRES ET NATIONALISTES,
DÉFENDRE LA CULTURE ET LES DROITS CULTURELS, COMME
TERRAIN DE PARTAGE ET DE DIVERSITÉ !**

L'ACCÈS À LA CULTURE EST UN DROIT RECONNU SUR LE PLAN CONSTITUTIONNEL (PRÉAMBULE DE LA CONSTITUTION DE 1946)

Plus largement, les droits culturels sont inscrits dans divers textes internationaux ratifiés par la France : art. 27 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme (DUDH), art. 19 et 27 du Pacte international des droits civils et politiques, art. 15 du Pacte international des droits économiques, sociaux et culturels, art. 29 et 30 de la Convention internationale des droits de l'enfant (Cide), Convention de l'Unesco de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité culturelle.

Les lois sur la nouvelle organisation territoriale de la République (2015) et celle sur la liberté de création, l'architecture et le patrimoine (2016) imposent en principe à l'État et aux collectivités territoriales de mettre en œuvre leurs politiques culturelles dans le respect des droits culturels tels que reconnus dans la convention de l'Unesco sur la diversité culturelle.

QUE FAIT LA LDH ?

La LDH mène des actions de plaidoyer et en justice pour faire annuler les atteintes à la liberté de création. Par exemple, elle a saisi la justice, en 2023, contre le refus de subvention opposé à la compagnie de théâtre Arlette Moreau par la Direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité de Nouvelle-Aquitaine sous prétexte d'une prétendue violation du CER.

La LDH est membre de l'Observatoire de la liberté de création et de l'Observatoire des libertés associatives.

Ses sections locales, partout en France, assurent une présence sur des festivals afin de sensibiliser les festivalières et festivaliers à leurs droits et pour contrer les discours de l'extrême droite.

POUR ALLER PLUS LOIN

*- Rejoignez les groupes de travail « Droits culturels » et « Lutte contre les extrêmes droites » de la LDH :
ldh@ldh-france.org*

- Consultez ou abonnez-vous à la revue trimestrielle de la LDH, Droits & Libertés.

- Parce que la défense des droits et des libertés passe également par la culture, découvrez les partenariats culturels de la LDH, qui soutient des œuvres, notamment des films, en lien avec ses combats.

- Rejoignez la LDH pour participer à ses actions.

SUIVEZ-NOUS

WWW.LDH-FRANCE.ORG

 [ldh.fr](https://twitter.com/ldh_fr)

 @LDH_Fr@paille.fr

 [ldhfrance](https://www.facebook.com/ldhfrance)

 [ldh_fr](https://www.instagram.com/ldh_fr)



138 rue Marcadet – 75018 Paris
01 56 55 51 00 – ldh@ldh-france.org
www.ldh-france.org